

RAPPORT ANNUEL

CM-AM CASH ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

La société de gestion de l'OPCVM établit un univers d'investissement initial construit à partir d'émetteurs appartenant à la réunion de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et de l'ensemble des émetteurs domiciliés dans la zone OCDE avec un programme d'émission. Les titres sont sélectionnés au sein de cet univers, toutefois ils peuvent également être sélectionnés en dehors de cet univers dans la limite de 10 % sous réserve que ces titres disposent d'un score ESG supérieur au seuil d'exclusion en vigueur pour l'univers et répondent aux critères d'investissement du compartiment. Au sein de cet univers, les instruments éligibles sont ceux du marché monétaire répondant aux critères de règlement (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires (MMF) et de dépôts à terme d'établissements de crédit.

Le processus de d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en trois étapes :

Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :

A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures.

La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :

L'analyse extra financière mise en oeuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 25 % des sociétés les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption).

Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Analyse financière : ce nouvel univers est analysé au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

Construction du portefeuille : cette partie du processus s'appuie sur la gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt. La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille est géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

A l'issue du processus de sélection, le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'analyse et d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne. Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.

L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.

Les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenues dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.

Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra notamment investir en parts ou actions d'OPC non labélisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change. Les expositions au risque action et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers, sont interdites.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice a été marquée par une inflexion progressive de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Après une période prolongée de taux élevés pour lutter contre l'inflation, la BCE a finalement amorcé un cycle de baisse des taux à partir de juin 2024, avec une première réduction de 25 points de base. Cette décision a été facilitée par une désinflation progressive en zone euro.

En France, les élections législatives de 2024 ont entraîné une montée de la volatilité sur les marchés, notamment sur les obligations françaises, bien que les réactions des investisseurs soient restées mesurées. La dissolution de l'Assemblée nationale a brièvement provoqué un élargissement des spreads de crédit, mais la situation s'est rapidement stabilisée. Par ailleurs, la note de la dette française a été abaissée par Standard & Poor's à AA-, sans conséquence notable sur la performance des actifs financiers.

L'élection présidentielle américaine a été un événement majeur de l'exercice, avec la victoire de Donald Trump. Son retour à la Maison-Blanche a ravivé les incertitudes sur la politique économique et les relations internationales des États-Unis. Les marchés ont réagi suite au durcissement des relations commerciales avec l'Europe et la Chine. Nous avons observé un écartement des spreads et une hausse de la volatilité des taux sur le marché monétaire.

L'inflation a poursuivi son recul, mais l'incertitude due à la guerre commerciale menée par D. Trump a maintenu une certaine prudence dans la politique monétaire.

En résumé, l'exercice est marqué par une inflexion de la politique monétaire européenne, des tensions politiques en France, un changement de cap aux États-Unis avec l'élection de Trump, et une reprise économique fragile en zone euro.

Performances :

Part IC : 3.57%

Part ES : 3.62%

Part RC : 3.54%

Part RC2 : 3.51%

Part S : 3.56%

Part ID : 3.57%

Indice de référence : 3.49%

● **Règlement SFDR et Taxonomie**

Article 8

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Doctrine AMF**

Significativement engagé dans les critères ESG

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

● **Politique sectorielle**

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

● **Label**

L'OPC bénéficie du label ISR

● **Frais de gestion indirects calculés**

1 718 845,87 EUR

● **Article 29**

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://www.creditmutuel-am.eu))

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- Le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- Les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2024, le total des rémunérations brutes globales versées aux 272 collaborateurs présents sur l'exercice 2023 s'est élevé à 19.567.127 € dont 1.206.600 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7.750.362 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000 € et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

20/06/2024 Caractéristiques de gestion : Modification du pourcentage d'investissement durable

25/07/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription rachat : permettre les souscriptions/rachats via la plateforme IZNES (parts en nominatif) pour la part part IC : FR0000979825

18/09/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Le fonds admet désormais les ordres de rachat en montant, uniquement pour les parts S

07/11/2024 Suppression de part : Création de la part S2

31/12/2024 Mise à jour de la trame

31/12/2024 Mise à jour de la trame : Modification du siège social de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

31/12/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Admission IZNES (FR0013353828)

31/12/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Admission IZNES (FR0013400546)

Bilan actif au 31/03/2025 en EUR

	31/03/2025	28/03/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	1 008 066 735,61	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 003 057 470,91	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 009 264,70	
Titres de créances (D)	12 010 503 682,75	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 798 788 212,33	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	211 715 470,42	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	107 974 163,68	
OPCVM	6 613 830,60	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	101 360 333,08	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	42 675 860,30	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 169 220 442,34	
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	
Comptes financiers	1 666 017 440,13	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 666 017 440,13	
Total Actif I + II	14 835 237 882,47	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/03/2025 en EUR

	31/03/2025	28/03/2024
Capitaux propres :		
Capital	14 297 466 664,09	
Report à nouveau sur revenu net	0,04	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	510 643 588,44	
Capitaux propres I	14 808 110 252,57	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	17 202 220,94	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	17 202 220,94	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 924 959,41	
Concours bancaires	449,55	
Sous-total autres passifs IV	9 925 408,96	
Total Passifs : I + III + IV	14 835 237 882,47	

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR

	31/03/2025	28/03/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	38 733 893,26	
Produits sur titres de créance	299 401 362,35	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	37 270 880,61	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	43 291 052,39	
Sous-total Produits sur opérations financières	418 697 188,61	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	-26 581 884,05	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	-26 581 884,05	
Total Revenus financiers nets (A)	392 115 304,56	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	30 206,09	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-13 857 728,91	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-13 827 522,82	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	378 287 781,74	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 724 871,67	
Revenus nets I = C + D	384 012 653,41	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	64 301 033,29	
Frais de transactions externes et frais de cession	-83 627,82	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	64 217 405,47	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2 329 702,53	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	66 547 108,00	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	57 627 079,88	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-25 901,64	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	57 601 178,24	

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR

	31/03/2025	28/03/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	2 482 648,79	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	60 083 827,03	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	510 643 588,44	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	18/02/2022
Actif net total	14 808 110 252,57	11 419 519 737,96	7 949 682 620,30	8 520 027 913,33	8 477 549 023,61
PART CAPI ES					
Actif net	3 086 127 062,17	2 664 965 872,78	2 306 646 333,82	2 063 151 140,40	2 041 379 840,65
Nombre de parts	28 842,788	25 808,592	23 211,632	20 929,915	20 697,234
Valeur liquidative unitaire	106 998,22	103 258,86	99 374,58	98 574,27	98 630,56
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3 305,39	2 964,92	121,99	-61,69	0,00
PART CAPI IC					
Actif net	6 947 023 126,27	5 573 440 192,98	4 610 767 291,11	6 073 493 942,36	6 065 488 682,89
Nombre de parts	12 715,091	10 565,187	9 077,956	12 048,215	12 024,389
Valeur liquidative unitaire	546 360,47	527 528,77	507 908,08	504 099,06	504 432,17
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	16 613,47	14 921,04	332,98	-360,72	0,00
PART CAPI RC					
Actif net	3 113 697 266,79	2 291 442 136,70	602 086 685,78	225 502 710,22	190 582 654,70
Nombre de parts	56 190,461226	42 816,168778	11 681,545599	4 407,075145	3 722,060000
Valeur liquidative unitaire	55 413,27	53 518,14	51 541,69	51 168,33	51 203,54
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1 670,07	1 499,72	21,48	-38,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	18/02/2022
PART CAPI RC2					
Actif net	321 781 964,01	258 008 539,72	154 377 269,84	136 295 820,38	157 807 207,10
Nombre de parts	30 143 054,318490	25 017 327,018497	15 540 699,124189	13 812 684,222717	15 980 155,706710
Valeur liquidative unitaire	10,67516	10,31319	9,93374	9,86743	9,87519
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,31	0,28	0,00	0,00	0,00
PART CAPI S					
Actif net	1 319 401 109,76	616 423 171,98	256 561 900,85		
Nombre de parts	12 166,031185	5 886,535103	2 544,537314		
Valeur liquidative unitaire	108 449,59	104 717,48	100 828,50		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	3 291,74	2 956,05	263,51		
PART CAPI S2					
Actif net	7 027 816,82				
Nombre de parts	69 467,637078				
Valeur liquidative unitaire	101,166				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000				
Capitalisation unitaire	1,23				

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	18/02/2022
PART DIST ID					
Actif net	13 051 906,75	15 239 823,80	19 243 138,90	21 584 299,97	22 290 638,27
Nombre de parts	25,783	30,277	39,489	44,628	46,058
Valeur liquidative unitaire	506 221,41	503 346,56	487 303,77	483 649,27	483 968,87
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	13 246,91	14 776,51	2 706,72	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	2 291,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	-517,67	-2 378,85	-346,08	0,00

● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

● **Comptabilisation des revenus**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est

celui de la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part S2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ID :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000979825	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ID	FR0010948190	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0013258886	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,13 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013353828	0,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,63 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0013400546	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,68 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400DG78	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S2	FR001400TDL0	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,53 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000979825	Néant
ID	FR0010948190	Néant
ES	FR0013258886	Néant
RC	FR0013353828	Néant
RC2	FR0013400546	Néant
S	FR001400DG78	Néant
S2	FR001400TDL0	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0000979825 IC

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0010948190 ID

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné

quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013258886 ES

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

((1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013353828 RC

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013400546 RC2

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR001400DG78 S

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR001400TDL0 S2

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

• **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

• **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

- **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Si aucune notation n'est récupérée, la notation interne de la société de gestion est appliquée :

La société de gestion Crédit Mutuel Asset Management utilise, pour la détermination des ratings internes long terme et court terme des émetteurs, un modèle propriétaire, indépendant des ratings des agences, basé entre autres sur les données financières et extra-financières de l'émetteur analysé. Ceci à l'exception des émetteurs souverains, quasi-souverains et supranationaux pour lesquels les ratings internes long terme et court terme sont basés sur les ratings des 3 principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch).

Par ailleurs, aucune note interne n'est déterminée par les analystes de notre Groupe sur les entités de notre Groupe, selon le principe qui veut que l'on ne peut pas se noter soi-même, ce qui reviendrait à être à la fois juge et partie.

Les ratings internes des titres sont déterminés à partir de ceux des émetteurs selon un algorithme prenant en considération leur rang de séniorité.

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Les états financiers de l'exercice précédent figurent en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/03/2025	28/03/2024
Capitaux propres début d'exercice	11 419 519 737,96	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	119 682 260 240,93	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-116 793 363 502,25	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	378 287 781,74	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	64 217 405,47	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	57 601 178,24	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-412 796,58	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	
Autres éléments	207,06	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 808 110 252,57	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI ES		
Parts souscrites durant l'exercice	4 933,141	516 616 326,61
Parts rachetés durant l'exercice	-1 898,945	-200 085 288,64
Solde net des souscriptions/rachats	3 034,196	316 531 037,97
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	88 897,906	47 824 814 215,87
Parts rachetés durant l'exercice	-86 748,002	-46 694 087 182,31
Solde net des souscriptions/rachats	2 149,904	1 130 727 033,56
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	108 986,516410	5 952 718 525,96
Parts rachetés durant l'exercice	-95 612,223962	-5 223 020 860,74
Solde net des souscriptions/rachats	13 374,292448	729 697 665,22
PART CAPI RC2		
Parts souscrites durant l'exercice	56 273 590,675978	592 351 498,01
Parts rachetés durant l'exercice	-51 147 863,375985	-537 659 004,08
Solde net des souscriptions/rachats	5 125 727,299993	54 692 493,93
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	606 556,864133	64 771 735 636,89
Parts rachetés durant l'exercice	-600 277,368051	-64 119 270 902,18
Solde net des souscriptions/rachats	6 279,496082	652 464 734,71
PART CAPI S2		
Parts souscrites durant l'exercice	136 664,712000	13 807 039,25
Parts rachetés durant l'exercice	-67 197,074922	-6 787 121,20
Solde net des souscriptions/rachats	69 467,637078	7 019 918,05
PART DIST ID		
Parts souscrites durant l'exercice	20,226	10 216 998,34
Parts rachetés durant l'exercice	-24,720	-12 453 143,10
Solde net des souscriptions/rachats	-4,494	-2 236 144,76

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI ES	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DIST ID	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013258886	PART CAPI ES	Capitalisable	EUR	3 086 127 062,17	28 842,788	106 998,22
FR0000979825	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	6 947 023 126,27	12 715,091	546 360,47
FR0013353828	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	3 113 697 266,79	56 190,461226	55 413,27
FR0013400546	PART CAPI RC2	Capitalisable	EUR	321 781 964,01	30 143 054,318490	10,67516
FR001400DG78	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	1 319 401 109,76	12 166,031185	108 449,59
FR001400TDL0	PART CAPI S2	Capitalisable	EUR	7 027 816,82	69 467,637078	101,166
FR0010948190	PART DIST ID	Distribuable	EUR	13 051 906,75	25,783	506 221,41

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 008 066,74	411 564,65	596 502,09	0,00	0,00
Titres de créances	12 010 503,68	7 431 703,05	4 578 800,63	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 666 017,44	0,00	0,00	0,00	1 666 017,44
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,45	0,00	0,00	0,00	-0,45
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-103 481,94	7 028 723,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	7 739 785,76	12 204 025,72	0,00	1 666 016,99

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	68 138,40	86 330,42	442 571,73	411 026,19	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	3 499 915,45	2 696 626,63	4 844 044,53	969 917,07	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 666 017,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	1 358 760,09	1 487 070,89	3 100 613,98	978 796,10	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 592 830,93	4 270 027,94	8 387 230,24	2 359 739,36	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	SEK +/-	CHF +/-	GBP +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	44 740,63	18 410,35	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,03	0,01	0,00	0,01	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,45	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-45 492,33	-18 463,76	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-751,67	-53,40	-0,45	0,01	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	998 006,13	0,00	10 060,61
Titres de créances	12 010 503,68	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	13 008 509,81	0,00	10 060,61

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés		
CMCIC MARCHÉS	1 074,18	
NATEXIS BANQUE SA (EX BFCE)	309,59	
UniCredit Bank GmbH	249,82	
SOCIETE GENERALE	239,64	
BNP Paribas SA	147,30	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	42,38	
NatWest Markets NV	26,41	
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX	25,88	
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA	17,44	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
UniCredit Bank GmbH		3 929,29
BNP Paribas SA		3 689,21
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX		1 689,90
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA		1 642,86
ABN AMRO NLD		1 472,80
NATWEST SECURITIES LONDRES		1 049,75
NATEXIS BANQUE SA (EX BFCE)		756,97
NatWest Markets NV		703,08
TORONTO DOMINION BK		593,71
SOCIETE GENERALE		425,83
CMCIC MARCHÉS		396,49
ABN AMRO SECS FRANCE - LE GUAY		349,15
HSBC Bank PLC		201,12
JP MORGAN AG DEU		171,37

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
NOMURA INTERNATIONAL PLC		72,63
NOMURA FIN.PROD.EUROPE BOND DE		58,06
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-9 924 959,41
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-9 924 959,41
Total des créances et dettes	-9 924 959,41

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI ES	31/03/2025
Frais fixes	1 178 215,58
Frais fixes en % actuel	0,04
Frais variables	286 571,33
Frais variables en % actuel	0,01
Rétrocession de frais de gestion	6 410,76

PART CAPI IC	31/03/2025
Frais fixes	3 451 971,44
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	3 452 528,64
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocession de frais de gestion	14 203,01

PART CAPI RC	31/03/2025
Frais fixes	2 413 467,97
Frais fixes en % actuel	0,09
Frais variables	1 017 842,98
Frais variables en % actuel	0,04
Rétrocession de frais de gestion	5 847,06

PART CAPI RC2	31/03/2025
Frais fixes	367 475,37
Frais fixes en % actuel	0,14
Frais variables	46 930,53
Frais variables en % actuel	0,02
Rétrocession de frais de gestion	523,27

PART CAPI S	31/03/2025
Frais fixes	882 609,57
Frais fixes en % actuel	0,06
Frais variables	746 705,01
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocession de frais de gestion	3 198,29

PART CAPI S2	31/03/2025
Frais fixes	199,18
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	155,03
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocession de frais de gestion	1,67

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART DIST ID	31/03/2025
Frais fixes	6 498,66
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	6 557,62
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocession de frais de gestion	22,03

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Obligations et valeurs assimilées	FR001400HO25	BFCM Float 04/28/25	25 132 237,50
	FR001400SJ03	BFCM Float 09/12/26	100 165 842,00
	FR001400WLD4	BFCM Float 12/14/26	25 029 700,75
	FR001400YAC5	BFCM Float 12/14/26	50 129 075,92
Titres de créances	FR0128580893	BFCM NCP01042025	124 139 787,72
	FR0128902089	BFCM NCP04112025	253 151 467,42
	FR0128607845	BFCM NCP07052025	103 322 385,57
	FR0128956226	BFCM NCP09122025	50 447 323,71
	FR0128692607	BFCM NCP10072025	102 599 250,48
	FR0128662873	BFCM NCP18062025	205 656 614,93
	FR0128903160	CCCMUT NCP04112025	101 266 246,97
	FR0129030948	CFCMMA BMT03022027	30 149 393,00
	FR0127990812	CFCMMA BMT05052025	30 150 735,17
	FR0128953926	CFCMMA NCP03122025	50 514 036,79
	FR0129078921	CFCMOC NCP01122025	20 044 766,44
	FR0129051407	CFCMOC NCP04022026	30 105 100,87
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	101 360 333,08
Total			1 403 364 298,32

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025	28/03/2024
Revenus nets	384 012 653,41	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	384 012 653,41	
Report à nouveau	0,04	
Sommes distribuables au titre du revenu net	384 012 653,45	

PART CAPI ES		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	81 466 847,74	
Total	81 466 847,74	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	180 012 663,39	
Total	180 012 663,39	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	79 843 746,51	
Total	79 843 746,51	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI RC2		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	8 156 715,67	
Total	8 156 715,67	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	34 116 191,13	
Total	34 116 191,13	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI S2		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	74 943,92	
Total	74 943,92	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST ID		
Affectation :		
Distribution	341 545,08	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,01	
Capitalisation	0,00	
Total	341 545,09	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	25,783	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	13 246,91	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025	28/03/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	66 547 108,00	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	66 547 108,00	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	66 547 108,00	

PART CAPI ES

Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	13 870 068,08	
Total	13 870 068,08	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI IC

Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	31 229 268,29	
Total	31 229 268,29	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC

Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	13 998 863,54	
Total	13 998 863,54	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI RC2		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 446 891,51	
Total	1 446 891,51	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	5 931 310,17	
Total	5 931 310,17	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S2		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	11 636,74	
Total	11 636,74	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART DIST ID		
Affectation:		
Distribution	59 069,63	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,04	
Capitalisation	0,00	
Total	59 069,67	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	25,783	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 291,03	

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			1 008 066 735,61	6,80
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 003 057 470,91	6,77
Aérospatial et défense			11 272 388,60	0,08
THALES 4%23-181025	EUR	110	11 272 388,60	0,08
Automobiles et équipementiers			69 330 469,48	0,47
BMW Float 06/05/26	EUR	365	37 071 129,16	0,25
TOYOTA Float 10/16/26	EUR	32 000	32 259 340,32	0,22
Banques			845 864 297,08	5,71
ABN AMRO 3,75%23-200425	EUR	5	517 997,61	0,00
ABN AMRO 3,875%23-211226	EUR	210	21 737 655,24	0,15
ABNANV Float 09/22/25	EUR	500	50 093 343,73	0,34
BANCO SANTANDER TV27092026	EUR	82	8 387 314,98	0,06
BFCM Float 04/28/25	EUR	250	25 132 237,50	0,17
BFCM Float 09/12/26	EUR	1 000	100 165 842,00	0,67
BFCM Float 12/14/26	EUR	250	25 029 700,75	0,17
BFCM Float 12/14/26	EUR	500	50 129 075,92	0,34
BPCE TV24-060326	EUR	40	4 012 402,76	0,03
CREDIT AGRICOLE SA 4% 10/12/2026	EUR	250	25 644 503,50	0,17
MIZUHO INTL 0%24-160226	EUR	50 000	48 900 260,00	0,33
NACN Float 04/21/25	EUR	280	28 192 038,00	0,19
NACN Float 10/28/25	EUR	100 000	100 483 117,00	0,68
NATIONAL BANK OF CA 15122025	EUR	600	58 733 272,86	0,40
NATL BK CANADA 0%23-171125 1	EUR	1 500	147 577 500,00	1,00
NATWEST MKTS 2,75%20-020425	EUR	9 000	9 246 683,88	0,06
NATWEST MKTS TV24-090126 EMTN	EUR	2 000	2 020 872,50	0,01
RY Float 11/04/26	EUR	54 000	54 274 672,62	0,37
SANTANDER CONSUM F 4,375%23-25	EUR	350	36 237 074,27	0,24
SHBASS 3 3/4 05/05/26	EUR	11 000	11 523 315,21	0,08
SOCIETEGENERALE TV24-190126	EUR	375	37 825 416,75	0,25
Bâtiment et matériaux de construction			34 743 026,71	0,23
DGFP Float 05/13/26	EUR	346	34 743 026,71	0,23
Distributeurs			10 060 611,40	0,07
LEASYS Float 01/29/27	EUR	10 000	10 060 611,40	0,07
Gaz eau et services multiples aux collectivités			5 049 439,05	0,03
VEOLIA 1%17-030425	EUR	50	5 049 439,05	0,03
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			26 737 238,59	0,18
SANOFI 1%18-210326 EMTN	EUR	271	26 737 238,59	0,18
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			5 009 264,70	0,03
Banques			5 009 264,70	0,03
BNP PARIBAS TV24-200326	EUR	50	5 009 264,70	0,03

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances			12 010 503 682,75	81,11
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			11 798 788 212,33	79,68
Aérospatial et défense			119 017 150,62	0,80
THALES NCP31072025	EUR	120 000 000	119 017 150,62	0,80
Agro-alimentaire			51 928 500,30	0,35
DANONE NCP15042025	EUR	40 000 000	39 958 186,09	0,27
SAVENC NCP05052025	EUR	12 000 000	11 970 314,21	0,08
Automobiles et équipementiers			206 330 587,43	1,39
CP VOLKSWAGEN25	EUR	40 000 000	39 532 919,54	0,27
ECP CONTI 2.625%25	EUR	50 000 000	49 894 094,86	0,33
ECP TOYOT 2.751%25	EUR	1 500 000	1 496 250,61	0,01
ECP VLSWGN 3.74%25	EUR	100 000 000	99 398 329,82	0,67
ECP VW FIN 121225	EUR	16 300 000	16 008 992,60	0,11
Banques			1 142 677 199,94	7,72
CACF BMT05022026	EUR	50 000 000	48 997 965,74	0,33
CACF BMT06062025	EUR	50 000 000	49 753 863,41	0,34
CACF BMT20062025	EUR	50 000 000	49 717 771,00	0,33
CACF BMT29052026	EUR	70 000 000	68 174 385,24	0,46
CACF NCP11042025	EUR	1 000 000	1 036 469,83	0,01
CACF NCP15072025	EUR	100 000 000	99 274 021,90	0,67
CCCMUT NCP04112025	EUR	100 000 000	101 266 246,97	0,68
CL BMT04072025	EUR	40 000 000	41 187 704,02	0,28
CL BMT14012026	EUR	120 000 000	120 646 521,86	0,81
CL BMT26062025	EUR	30 000 000	30 921 077,32	0,21
NATIXI NCP05022026	EUR	100 000 000	100 352 430,09	0,68
NATIXI NCP07052025	EUR	100 000 000	103 307 305,57	0,70
NATIXI NCP28082025	EUR	200 000 000	203 970 001,08	1,38
NATIXI NCP30042025	EUR	120 000 000	124 071 435,91	0,84
AQUITA NCP13082025	EUR	30 000 000	30 177 721,69	0,20
BANCO SANTANDER 0%24-0725	EUR	500 000	496 726,85	0,00
BARCLA NCP07042025	EUR	80 000 000	82 940 246,96	0,56
BFCM NCP01042025	EUR	120 000 000	124 139 787,72	0,84
BFCM NCP04112025	EUR	250 000 000	253 151 467,42	1,71
BFCM NCP07052025	EUR	100 000 000	103 322 385,57	0,70
BFCM NCP09122025	EUR	50 000 000	50 447 323,71	0,34
BFCM NCP10072025	EUR	100 000 000	102 599 250,48	0,69
BFCM NCP18062025	EUR	200 000 000	205 656 614,93	1,39
BILBAO NCP14082025	EUR	120 000 000	118 879 888,43	0,80
BILBAO NCP23072025	EUR	200 000 000	198 418 038,39	1,34
BILBAO NCP27082025	EUR	50 000 000	49 493 101,28	0,33
BPCE NCP05022026	EUR	200 000 000	200 709 660,17	1,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BPCE NCP09012026	EUR	170 000 000	171 044 519,89	1,16
BPCE NCP09102025	EUR	155 000 000	157 354 332,85	1,06
BPCE NCP22012026	EUR	120 000 000	120 509 656,74	0,81
CAT31 NCP 0725	EUR	30 000 000	30 723 277,83	0,21
CAT31 NCP09022026	EUR	20 000 000	20 047 338,95	0,14
CAT31 NCP11022026	EUR	20 000 000	20 047 140,95	0,14
CAT31 NCP13022026	EUR	20 000 000	20 046 940,95	0,14
CD BOM.3.615%0425	EUR	135 000 000	134 718 254,66	0,91
CD COOP. RABO 0525	EUR	160 000 000	159 513 347,82	1,08
CD GOLDMAN SACHS25	EUR	24 000 000	23 822 153,38	0,16
CD HEWLETT PACKA25	EUR	10 000 000	9 970 707,20	0,07
CD LE ZCP DE TOR25	EUR	160 000 000	158 552 497,09	1,07
CD NATWEST 3.43%26	EUR	120 000 000	116 758 761,69	0,79
CD NATWEST 300126	EUR	55 000 000	53 919 957,61	0,36
CD NATWEST MARKE23	EUR	50 000 000	49 135 096,27	0,33
CD NATWEST MARKE25	EUR	120 000 000	118 112 247,38	0,80
CD NATWEST MKT1025	EUR	85 000 000	83 747 727,72	0,57
CD TORONTO 3.56%25	EUR	135 000 000	134 613 619,05	0,91
CFCMMA BMT03022027	EUR	30 000 000	30 149 393,00	0,20
CFCMMA BMT05052025	EUR	30 000 000	30 150 735,17	0,20
CFCMMA NCP03122025	EUR	50 000 000	50 514 036,79	0,34
CP BANCO STNDR 26	EUR	20 000 000	19 567 422,55	0,13
CP SANT.3.785% 25	EUR	75 000 000	74 988 559,75	0,51
CP SANT.3.80% 25	EUR	70 000 000	69 926 995,44	0,47
CP SANTANDER25	EUR	50 000 000	49 285 447,16	0,33
CP SANTANDER 26	EUR	50 000 000	48 918 636,58	0,33
ECD BK MTREAL 25	EUR	137 000 000	135 152 718,38	0,91
ECD BNP PARIB 0725	EUR	120 000 000	118 998 153,13	0,80
ECD HP BNK 3.62%25	EUR	15 000 000	14 880 185,63	0,10
ECD NATWT 2.685%26	EUR	60 000 000	58 341 436,11	0,39
ECD RYAL BK 2.665%	EUR	100 000 000	98 658 413,95	0,67
ECP ABN AMR2.80%25	EUR	200 000 000	199 595 756,39	1,35
ECP CARLSBERG BREWER 2,97%17 04 25	EUR	1 000 000	998 759,13	0,01
ECP COMMERZB.0326	EUR	40 000 000	39 087 581,52	0,26
ECP COMMERZBANK 26	EUR	115 000 000	112 399 100,82	0,76
ECP DB 2.37% 26	EUR	100 000 000	97 924 701,07	0,66
ECP DB AG 2.715%25	EUR	70 000 000	69 635 641,26	0,47
ECP GOLDMAN2.56%26	EUR	120 000 000	117 729 869,99	0,79
ECP GOLDMAN2.62%26	EUR	100 000 000	98 086 989,82	0,66
ECP INTESA BK 26	EUR	140 000 000	137 287 887,73	0,93
ECP INTESA SP 0825	EUR	100 000 000	99 131 450,98	0,67
ECP LLOYDS BANK26	EUR	180 000 000	176 085 570,80	1,19

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP LLYDS 2.88%25	EUR	100 000 000	98 671 428,57	0,67
ECP SANTAN 2.43%26	EUR	50 000 000	49 004 824,40	0,33
ECP SANTAN 3.55%25	EUR	100 000 000	99 203 758,45	0,67
ECP SANTANDER 0226	EUR	100 000 000	97 866 928,10	0,66
ECP SANTANDER0725	EUR	80 000 000	79 390 208,92	0,54
ECP SVENSK 241025	EUR	200 000 000	197 199 488,99	1,33
GOLDMAN SHS2.72%25	EUR	100 000 000	99 431 780,66	0,67
L.B.P. NCP01082025	EUR	150 000 000	153 431 546,77	1,04
L.B.P. NCP18072025	EUR	100 000 000	102 443 327,10	0,69
L.B.P. NCP27012026	EUR	100 000 000	100 446 102,46	0,68
L.B.P. NCP ESTR 25	EUR	200 000 000	202 696 740,61	1,37
LEASIN NCP 030226	EUR	50 000 000	48 954 664,84	0,33
LEASIN NCP25092025	EUR	150 000 000	148 118 135,63	1,00
LEASIN NCP26112025	EUR	140 000 000	137 679 843,56	0,93
LEASIN NCP29072025	EUR	70 000 000	69 426 050,52	0,47
NATWEST MARKT0826	EUR	80 000 000	77 374 976,56	0,52
OP CORP BANK 0%25	EUR	1 000 000	994 888,08	0,01
PALATI NCP26092025	EUR	50 000 000	50 813 323,63	0,34
PALATI NCP27022026	EUR	80 000 000	80 116 525,70	0,54
SG BMT05122025	EUR	180 000 000	177 047 386,63	1,20
SG BMT 110127	EUR	100 000 000	95 951 655,72	0,65
SG BMT11022027	EUR	175 000 000	167 594 825,57	1,13
SG BMT12092025	EUR	150 000 000	148 317 998,42	1,00
SG BMT14012027	EUR	150 000 000	143 856 162,90	0,97
SG BMT31102025	EUR	50 000 000	50 697 836,06	0,34
SG NCP05122025	EUR	70 000 000	70 506 110,68	0,48
STELLA BMT30042025	EUR	15 000 000	15 086 885,58	0,10
STELLA NCP04042025	EUR	50 000 000	51 851 437,37	0,35
STELLA NCP09102025	EUR	60 000 000	60 917 596,65	0,41
TCN BANK M 2.55%25	EUR	1 000 000	992 739,49	0,01
Bâtiment et matériaux de construction			170 149 241,26	1,15
DEUTSCHE 4.53%1225	USD	50 000 000	44 740 623,51	0,30
VINCI NCP11082025	EUR	110 000 000	110 363 849,47	0,75
VINCI NCP19052025	EUR	15 000 000	15 044 768,28	0,10
Boissons			79 711 657,66	0,54
PRFIN. NCP07052025	EUR	50 000 000	49 865 470,44	0,34
PRFIN. NCP11062025	EUR	30 000 000	29 846 187,22	0,20
Electricité			261 337 952,59	1,76
ECP SSE PLC270525	EUR	13 500 000	13 444 164,00	0,09
EDF NCP04042025	EUR	100 000 000	99 977 293,16	0,67
EDF NCP10062025	EUR	50 000 000	49 761 960,35	0,34
EDF NCP20012026	EUR	100 000 000	98 154 535,08	0,66

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Entités garanties par Etat			1 164 814 655,21	7,87
ACOSS NCP12112025	EUR	50 000 000	49 232 959,72	0,33
ACOSS NCP17112025	EUR	200 000 000	196 856 679,49	1,33
ACOSS NCP30062025	EUR	50 000 000	50 366 878,16	0,34
AFD NCP15072025	EUR	100 000 000	100 333 944,00	0,68
AFD NCP27082025	EUR	100 000 000	100 220 322,74	0,68
BPIFR NCP06102025	EUR	25 000 000	24 695 032,29	0,17
BPIFR NCP07072025	EUR	80 000 000	79 453 631,34	0,54
BPIFR NCP13012026	EUR	50 000 000	50 298 836,15	0,34
BPIFR NCP17022026	EUR	100 000 000	97 990 438,28	0,66
BPIFR NCP20062025	EUR	190 000 000	188 923 204,90	1,27
ECP INSTITUTO 25	EUR	50 000 000	49 869 849,67	0,34
UNEDIC NCP09012026	EUR	100 000 000	98 108 339,72	0,66
UNEDIC NCP13012026	EUR	80 000 000	78 464 538,75	0,53
Finance générale			50 149 867,31	0,34
CFCMOC NCP01122025	EUR	20 000 000	20 044 766,44	0,14
CFCMOC NCP04022026	EUR	30 000 000	30 105 100,87	0,20
Gaz eau et services multiples aux collectivités			374 157 048,75	2,53
ENGIE NCP12052025	EUR	93 500 000	93 829 697,64	0,63
ENGIE NCP14042025	EUR	220 000 000	220 286 002,45	1,49
VEOLIA NCP19052025	EUR	60 000 000	60 041 348,66	0,41
Industries généralistes			4 963 557,98	0,03
VERALL NCP11072025	EUR	5 000 000	4 963 557,98	0,03
Investissement immobilier et services			39 789 574,24	0,27
CDC HA NCP13062025	EUR	40 000 000	39 789 574,24	0,27
Logiciels et services informatiques			30 333 795,67	0,21
DASSAU NCP24062025	EUR	30 500 000	30 333 795,67	0,21
Services financiers et de crédit			18 410 352,69	0,12
ECP WV FIN070525	SEK	200 000 000	18 410 352,69	0,12
Services utilitaires			158 366 657,28	1,07
ENGIE NCP 020425	EUR	158 000 000	158 366 657,28	1,07
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			211 715 470,42	1,43
Banques			211 715 470,42	1,43
CD NATWEST 170227	EUR	35 000 000	33 539 750,96	0,23
CD NATWEST190227	EUR	50 000 000	47 898 080,14	0,32
CD NATWEST 2.54%26	EUR	50 000 000	48 759 055,86	0,33
CD NATWST 2.42% 27	EUR	85 000 000	81 518 583,46	0,55
Parts d'OPC et fonds d'investissements			107 974 163,68	0,73
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			6 613 830,60	0,05
AMUNDI EURO LIQ RA-I CAP	EUR	1,368	1 540 872,42	0,01
AMUNDI EURO LIQUIDTY SRI-I2C	EUR	1,511	16 101,23	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
AMUNDI EURO LIQUIDTY SRI-ICC	EUR	0,084	20 989,59	0,00
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI-C	EUR	3,788	181 685,17	0,00
BNP PARIBAS CASH INVEST I	EUR	41,205	2 493 304,66	0,02
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	EUR	22,682	563 415,84	0,00
OSTRUM SRI MONEY-I C EUR	EUR	43,42563	579 853,32	0,01
OSTRUM SRI MONEY PLUS-IC EUR	EUR	0,3899	43 185,34	0,00
SG MONETAIRE PLUS-IC	EUR	42,4996	1 079 041,09	0,01
SLF (F) MONEY MARKET EURO I	EUR	3,56	95 381,94	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			101 360 333,08	0,68
CM-AM MONE ISR-RC	EUR	56 808,051	101 360 333,08	0,68
Total			13 126 544 582,04	88,64

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V SEK EUR 07/05/25	0,00	396 490,56	EUR	18 067 267,44	SEK	-18 463 758,00
V USD EUR 11/12/25	1 041 131,84	0,00	EUR	46 533 461,84	USD	-45 492 330,00
Total	1 041 131,84	396 490,56		64 600 729,28		-63 956 088,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
SWAABA170725ECP SANT	77 197 000,00	0,00	286 525,96	77 197 000,00
SWAABA290725LEASIN N	67 621 000,00	0,00	196 629,46	67 621 000,00
SWABBV100127SG BMT 1	94 967 000,00	0,00	222 722,67	94 967 000,00
SWABBV101225ECP VW F	15 988 000,00	0,00	15 325,56	15 988 000,00
SWABBV170227CD NATWE	33 343 000,00	0,00	54 990,69	33 343 000,00
SWABBV300126ECP SANT	48 862 000,00	0,00	37 769,67	48 862 000,00
SWABNP060825ECP INTE	96 923 000,00	0,00	23 174,36	96 923 000,00
SWABNP130326ECP LLOY	175 718 000,00	0,00	221 235,70	175 718 000,00
SWABNP230625GOLDMAN	98 643 000,00	26 941,15	0,00	98 643 000,00
SWABNP250925LEASIN N	145 644 000,00	0,00	68 610,12	145 644 000,00
SWACA 240426CD NATWE	48 142 000,00	17 439,53	0,00	48 142 000,00
SWACAL270825BILBAO N	49 389 000,00	0,00	9 644,45	49 389 000,00
SWACMC120625ECP DB A	69 049 000,00	33 051,23	0,00	69 049 000,00
SWAHSB080126ECP GOLD	116 972 000,00	0,00	48 056,86	116 972 000,00
SWAHSB150126ECP GOLD	97 419 000,00	0,00	132 487,56	97 419 000,00
SWAHVB120226ECP DB 2	97 660 000,00	933,09	0,00	97 660 000,00
SWAHVB170226BPIFR N	97 701 000,00	2 684,44	0,00	97 701 000,00
SWAHVB190227CD NATWE	47 603 000,00	0,00	115 703,66	47 603 000,00
SWANAT111125ACOSS N	48 869 000,00	53 623,34	0,00	48 869 000,00
SWANAT200126EDF N	97 456 000,00	0,00	125 402,75	97 456 000,00
SWANOM100326ECP COMM	39 008 000,00	0,00	55 424,97	39 008 000,00
SWANOM100925CP VOLKS	39 499 000,00	0,00	17 203,21	39 499 000,00
SWARBS030226ECP SANT	97 505 000,00	0,00	123 328,55	97 505 000,00
SWARBS030226LEASIN N	48 730 000,00	0,00	61 392,28	48 730 000,00
SWARBS030326CP BANCO	19 530 000,00	0,00	10 966,20	19 530 000,00
SWARBS061025BPIFR N	24 630 000,00	0,00	6 161,63	24 630 000,00
SWARBS140825BILBAO N	118 516 000,00	0,00	21 699,70	118 516 000,00
SWARBS230725BILBAO N	197 419 000,00	0,00	50 902,46	197 419 000,00
SWARBS310725THALES N	118 654 000,00	0,00	12 393,16	118 654 000,00
SWASG 130126UNEDIC N	78 022 000,00	0,00	55 057,80	78 022 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
SWASG 151025ECP LLYD	97 170 000,00	0,00	106 889,00	97 170 000,00
SWASG 261125LEASIN N	136 546 000,00	239 635,94	0,00	136 546 000,00
SWTABA070725BPIFR N	77 144 000,00	0,00	316 006,50	77 144 000,00
SWTABA160626ECD NATW	57 397 000,00	0,00	101 446,51	57 397 000,00
SWTABA181225CD NATWE	46 882 000,00	0,00	231 633,51	46 882 000,00
SWTABA220725ECP SANT	96 535 000,00	0,00	340 558,96	96 535 000,00
SWTABN120525CD TORON	129 912 000,00	0,00	175 516,18	129 912 000,00
SWTABN300425CD BOM.3	129 987 000,00	0,00	173 632,75	129 987 000,00
SWTBBV171125BANQUE N	46 201 000,00	0,00	445 525,54	46 201 000,00
SWTBBV171125BANQUE N	92 580 000,00	0,00	866 526,79	92 580 000,00
SWTBBV250826NATWEST	76 658 000,00	42 384,83	0,00	76 658 000,00
SWTBNP100626CD NATWE	112 497 000,00	0,00	1 297 379,40	112 497 000,00
SWTBNP121225DEUTSCHE	45 390 000,00	64 910,02	0,00	45 390 000,00
SWTBNP200625CACF B	47 525 000,00	27 359,25	0,00	47 525 000,00
SWTBNP241025CD NATWE	78 452 000,00	0,00	859 022,04	78 452 000,00
SWTBNP280525ECP DEUT	96 319 000,00	0,00	341 195,55	96 319 000,00
SWTBNP290526CACF B	65 268 000,00	0,00	878 596,40	65 268 000,00
SWTBNP300425ECP ABN	183 120 000,00	28 085,22	0,00	183 120 000,00
SWTCAL080625CACF B	47 472 000,00	25 877,37	0,00	47 472 000,00
SWTCAL120525CD COOP.	154 000 000,00	0,00	169 130,41	154 000 000,00
SWTCAL140127SG B	94 882 000,00	0,00	336 164,24	94 882 000,00
SWTCAL150227CD NATWS	81 029 000,00	0,00	98 793,63	81 029 000,00
SWTCAL160425CP SANT.	67 410 000,00	0,00	66 085,55	67 410 000,00
SWTCAL171125CD NATWE	113 791 000,00	0,00	976 229,02	113 791 000,00
SWTCAL181025ECD BK M	133 250 000,00	0,00	33 856,45	133 250 000,00
SWTDOM040425EDF N	96 360 000,00	0,00	593 708,30	96 360 000,00
SWTHSB090525CD HEWLE	9 633 000,00	0,00	20 572,42	9 633 000,00
SWTHVB010226CD NATWE	55 000 000,00	0,00	324 295,14	55 000 000,00
SWTHVB040425CP SANT.	72 235 000,00	0,00	6 563,99	72 235 000,00
SWTHVB051225SG B	170 470 000,00	0,00	1 693 130,39	170 470 000,00
SWTHVB110825CD LE ZC	153 934 000,00	0,00	797 922,72	153 934 000,00
SWTHVB120925SG B	142 347 000,00	0,00	631 419,79	142 347 000,00
SWTHVB150725CACF N	96 470 000,00	0,00	360 253,45	96 470 000,00
SWTHVB221025ECD RYAL	97 376 000,00	50 983,87	0,00	97 376 000,00
SWTHVB251025ECP SVEN	194 848 000,00	195 221,72	0,00	194 848 000,00
SWTJPM140127SG B	47 441 000,00	0,00	171 370,97	47 441 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
SWTNAT090326ECP COMM	112 175 000,00	0,00	124 535,63	112 175 000,00
SWTNAT1102271.9754/O	166 862 000,00	0,00	117 642,75	166 862 000,00
SWTNAT121026CREDIT A	25 220 000,00	83 707,28	0,00	25 220 000,00
SWTNAT140126ECP INTE	136 404 000,00	0,00	141 698,76	136 404 000,00
SWTNAT160226MIZUHO I	46 725 000,00	0,00	366 375,03	46 725 000,00
SWTNAT171125ACOSS N	195 488 000,00	172 256,48	0,00	195 488 000,00
SWTNAT200625BPIFR N	192 825 000,00	0,00	683 372,84	192 825 000,00
SWTNAT210725SANTANDE	35 000 000,00	0,00	247 689,27	35 000 000,00
SWTNOM100126UNEDIC N	97 534 000,00	0,00	58 061,20	97 534 000,00
SWTRBS050526SHB 3.75	11 000 000,00	0,00	11 258,55	11 000 000,00
SWTRBS151225NAT. BNK	56 000 000,00	0,00	310 429,81	56 000 000,00
SWTRBS211226ABN AMRO	21 000 000,00	0,00	38 516,74	21 000 000,00
SWTRBS230326SANOFI 1	27 100 000,00	0,00	56 035,20	27 100 000,00
SWTRBS270926BANCO SA	8 245 000,00	26 412,73	0,00	8 245 000,00
SWTSG 050226CACF B	46 935 000,00	0,00	263 879,57	46 935 000,00
Sous total		1 091 507,49	16 805 730,38	7 028 723 000,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		1 091 507,49	16 805 730,38	7 028 723 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 126 544 582,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	644 641,28
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-15 714 222,89
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 706 560 661,10
Autres passifs (-)	-9 925 408,96
Total = actif net	14 808 110 252,57

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.forvismazars.com



FCP CM-AM CASH ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 9 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP CM-AM CASH ISR

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM CASH ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM CASH ISR relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 27/6/2024

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...
Gilles DUNAND-ROUX

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	10 712 057 202,94	7 227 003 000,84
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 042 685 588,87	786 735 893,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 017 629 105,62	736 902 502,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 056 483,25	49 833 390,33
Titres de créances	8 588 247 824,22	6 100 279 215,49
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 588 247 824,22	6 100 279 215,49
Titres de créances négociables	8 588 247 824,22	6 100 279 215,49
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 061 963 556,22	315 767 029,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 061 963 556,22	315 767 029,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	19 160 233,63	24 220 862,48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	19 160 233,63	24 220 862,48
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	166 004 767,92	9 923 568,09
Opérations de change à terme de devises	22 822 806,92	0,00
Autres	143 181 961,00	9 923 568,09
Comptes financiers	849 642 125,40	724 790 747,57
Liquidités	849 642 125,40	724 790 747,57
Total de l'actif	11 727 704 096,26	7 961 717 316,50

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	11 096 115 998,60	7 942 917 381,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,03	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-11 730 867,08	-38 138 165,46
Résultat de l'exercice (a, b)	335 134 606,41	44 903 404,33
Total des capitaux propres	11 419 519 737,96	7 949 682 620,30
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	740 201,99	9 920 537,99
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	308,22
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	740 201,99	9 920 229,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	740 201,99	9 920 229,77
Dettes	307 443 719,15	2 113 728,22
Opérations de change à terme de devises	22 876 068,50	0,00
Autres	284 567 650,65	2 113 728,22
Comptes financiers	437,16	429,99
Concours bancaires courants	437,16	429,99
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	11 727 704 096,26	7 961 717 316,50

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
SWTCAL190824CD STD C	20 000 000,00	20 000 000,00
SWTNAT200624ECP LLOY	80 000 000,00	80 000 000,00
SWTNAT151024ECP NATW	60 000 000,00	60 000 000,00
SWTBNP270125NIBC BAN	12 000 000,00	12 000 000,00
SWTNOM270125CD NATWE	50 000 000,00	50 000 000,00
SWTBBV270125ECD NATW	27 950 000,00	27 950 000,00
SWTNAT140225CD STAND	92 995 000,00	92 995 000,00
SWTSG 130125LLOYDS B	30 000 000,00	30 000 000,00
SWTNOM260424ECP SANT	100 000 000,00	0,00
SWTNAT270524BILBAO N	38 433 000,00	0,00
SWTNAT240624ECP VOLK	20 000 000,00	0,00
SWTNAT260624ECP SANT	76 677 000,00	0,00
SWTNAT280624BILBAO N	95 861 000,00	0,00
SWTNAT080724CD HEWLE	19 149 000,00	0,00
SWTNAT210725SANTANDE	35 000 000,00	0,00
SWTABA240724ECP TOR	47 974 000,00	0,00
SWTNAT290724CD HEWLE	19 165 000,00	0,00
SWTNOM070824BILBAO N	38 380 000,00	0,00
SWTBNP231024CD COMME	86 331 000,00	0,00
SWTBNP241025CD NATWE	78 452 000,00	0,00
SWTNAT240424ECD GOLD	50 000 000,00	0,00
SWTBNP281024ECD NATI	95 991 000,00	0,00
SWTCAL261124ECD THE	95 654 000,00	0,00
SWTBNP271024SVENSK N	76 802 000,00	0,00
SWTRBS311024ECP SANT	76 726 000,00	0,00
SWTHVB091224CD TORON	143 678 000,00	0,00
SWTBNP130524BILBAO N	146 884 000,00	0,00
SWTBBV171125BANQUE N	92 580 000,00	0,00
	46 201 000,00	0,00
SWTHVB201224BNP PARI	20 289 000,00	0,00
SWTHSB041224SANTANDE	105 534 000,00	0,00
SWTCAL080625CACF B	47 472 000,00	0,00
SWTRBS151225NAT. BNK	56 000 000,00	0,00
SWTABA181225CD NATWE	46 882 000,00	0,00
SWTBNP200625CACF B	47 525 000,00	0,00
SWTABA030125ECP SANT	81 990 000,00	0,00
SWTNOM180125EDF N	77 160 000,00	0,00
SWTHVB010226CD NATWE	55 000 000,00	0,00
SWTSG 050226CACF B	46 935 000,00	0,00
SWTNAT160226MIZUHO I	46 725 000,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
SWTHVB150225CD BNP P	96 422 000,00	0,00
SWTDOM160225ECP SANT	86 712 000,00	0,00
SWTCAL280225CACF N	96 290 000,00	0,00
SWTHVB120925SG B	142 347 000,00	0,00
SWTCAL150623BFCM 0.7	0,00	64 100 000,00
SWTCAL100723CD STD C	0,00	120 000 000,00
SWTCAL170723ABN AMRO	0,00	15 000 000,00
SWTCAL260523SOCIETE	0,00	20 500 000,00
SWTCIC010823VONOVIA	0,00	11 000 000,00
SWTCIC260923BNPPAR 2	0,00	12 153 000,00
SWTCAL141223CD NATWE	0,00	20 000 000,00
SWTCAL140723CD CREDI	0,00	100 000 000,00
SWTCAL120124CDNATWES	0,00	70 000 000,00
SWTCAL180124MIZUHO 1	0,00	45 000 000,00
SWACAL310124BPCE 0.8	0,00	23 000 000,00
SWTCAL081123CD NAT A	0,00	100 000 000,00
SWANAT250423CDC HA N	0,00	70 000 000,00
SWABBV260623ECP SANT	0,00	80 000 000,00
SWTSG 031023ARKEMA N	0,00	62 000 000,00
SWARBS110423SEB N	0,00	17 000 000,00
SWABBV170723ECP HEWL	0,00	15 000 000,00
SWANAT100523CD HEWLE	0,00	40 000 000,00
SWABBV131123TORONTO	0,00	70 000 000,00
SWANAT170523ECP VOLK	0,00	50 000 000,00
SWACAL211023ECP STAN	0,00	80 000 000,00
SWANAT210523ECP VOLK	0,00	130 000 000,00
SWABBV250523ECP SCAN	0,00	10 000 000,00
SWABAN270924BPCE 2.7	0,00	50 000 000,00
SWTNAT041223ECP SANT	0,00	60 000 000,00
SWTABA060623ECP RECK	0,00	39 000 000,00
SWTNOM100723CD HEWLE	0,00	20 000 000,00
SWTNOM120324BFCM 2.6	0,00	83 000 000,00
SWTBBV131224CD STAND	0,00	24 000 000,00
SWABNP160623ECP VOLK	0,00	20 000 000,00
SWTNAT291223BARCLA N	0,00	100 000 000,00
SWTNAT060124ECP SANT	0,00	90 000 000,00
SWTNAT060124SG B	0,00	88 000 000,00
SWTCA 150124ECP SANT	0,00	40 000 000,00
SWTNAT250723ECP VOLK	0,00	108 000 000,00
SWTBNP260124ECP SANT	0,00	67 500 000,00
SWTBNP260124COFACE N	0,00	25 000 000,00
SWTNAT310723CD BNP F	0,00	200 000 000,00
SWTNOM160224ECP SANT	0,00	37 140 000,00
SWTNOM230423ECP ENEL	0,00	14 892 000,00
SWTBNP080923ECP ESSI	0,00	58 950 000,00
SWTNOM200423ENDESA 0	0,00	49 784 000,00
Total Taux	2 906 166 000,00	2 772 964 000,00
Total Swaps de taux	2 906 166 000,00	2 772 964 000,00

	28/03/2024	31/03/2023
Total Engagements de gré à gré	2 906 166 000,00	2 772 964 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	2 906 166 000,00	2 772 964 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
SWABAN270924BPCE 2.7	50 000 000,00	0,00
SWTNOM140225CD STAND	46 497 500,00	0,00
SWTBNP1505243.8749/O	133 683 000,00	0,00
SWTCIC290823TOYOTA M	0,00	70 000 000,00
SWTCIC171123MIZUHO I	0,00	45 000 000,00
SWTCIC300823DEUTSCHE	0,00	10 000 000,00
SWTCIC131023NIBC BAN	0,00	15 000 000,00
SWTHSB2407233.0562/O	0,00	35 000 000,00
SWTHSB0305232.7427/O	0,00	65 000 000,00
SWTBNP1104232.6802/O	0,00	180 000 000,00
Total Taux	230 180 500,00	420 000 000,00
Total Swaps de taux	230 180 500,00	420 000 000,00
Total Engagements de gré à gré	230 180 500,00	420 000 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	230 180 500,00	420 000 000,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	52 791 877,44	8 002 260,23
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	34 206 143,30	18 507 366,85
Produits sur titres de créances	239 162 247,31	21 493 286,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	37 243 291,62	7 529 051,13
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	363 403 559,67	55 531 964,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	12 387 353,27	1 952 145,56
Charges sur dettes financières	0,00	2 885 341,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	12 387 353,27	4 837 487,29
Résultat sur opérations financières (I - II)	351 016 206,40	50 694 476,92
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	11 425 861,44	2 702 008,15
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-I) (I - II + III - IV)	339 590 344,96	47 992 468,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 455 738,55	-3 089 064,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	335 134 606,41	44 903 404,33

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ID :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000979825	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ID	FR0010948190	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0013258886	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,13 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013353828	0,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,63 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0013400546	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,68 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400DG78	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000979825	Néant
ID	FR0010948190	Néant
ES	FR0013258886	Néant
RC	FR0013353828	Néant
RC2	FR0013400546	Néant
S	FR001400DG78	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0000979825 IC

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0010948190 ID

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative

de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013258886 ES

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013353828 RC

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013400546 RC2

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné

quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR001400DG78 S

Règle applicable jusqu'au 9 février 2024 :

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

Règle applicable à partir du 12 février 2024 :

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative.

Assiette : Actif net.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

• **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

• **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

• **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	7 949 682 620,30	8 520 027 913,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	88 590 671 723,22	42 396 833 955,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-85 544 132 366,57	-43 035 224 966,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	30 591 957,27	5 727 300,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 021 250,11	-42 047 004,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-104 663,40	-103 751,77
Différences de change	346 741,14	119 936,02
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	113 305 259,74	38 497 209,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>126 287 445,88</i>	<i>12 982 186,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>12 982 186,14</i>	<i>-25 515 023,61</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-16 299 182,10	17 859 559,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>7 814 331,47</i>	<i>24 113 513,57</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>24 113 513,57</i>	<i>6 253 953,84</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-111 446,49	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	339 590 344,96	47 992 468,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	11 419 519 737,96	7 949 682 620,30

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociables sur un marché réglementé ou assimilé	329 798 736,50	2,89
Obligations à taux variable, révisable négociables sur un marché réglementé ou assimilé	625 770 315,72	5,48
Obligations indexées négociables sur un marché réglementé ou assimilé	62 060 053,40	0,54
Obligations & valeurs assimilées non négociables sur un marché réglementé ou assimilé	25 056 483,25	0,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	1 042 685 588,87	9,13
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs	4 862 257 645,60	42,58
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	1 045 777 752,59	9,16
T.C.N étrangers hors ECP	1 114 146 038,44	9,76
Euro Commercial Paper	1 566 066 387,59	13,71
TOTAL Titres de créances	8 588 247 824,22	75,21
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	2 906 166 000,00	25,45
TOTAL Opérations de couverture	2 906 166 000,00	25,45
Autres opérations		
Taux	230 180 500,00	2,02
TOTAL Autres opérations	230 180 500,00	2,02

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	329 798 736,50	2,89	0,00	0,00	712 886 852,37	6,24	0,00	0,00
Titres de créances	4 756 265 573,22	41,65	3 756 366 948,75	32,89	75 615 302,25	0,66	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	849 642 125,40	7,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	2 906 166 000,00	25,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	183 683 000,00	1,61	46 497 500,00	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	65 657 102,90	0,57	458 046 146,55	4,01	518 982 339,42	4,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	3 031 125 565,73	26,54	4 878 829 323,40	42,72	678 292 935,09	5,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	849 642 125,40	7,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	607 855 000,00	5,32	1 557 192 000,00	13,64	741 119 000,00	6,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	133 683 000,00	1,17	96 497 500,00	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	SEK			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	22 296 685,02	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	48,23	0,00	0,00	0,00	11,63	0,00	9,17	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	22 876 068,50	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

		LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			1 053 526 183,29
		CFCMMA BMT03022025	30 211 860,50
		CFCMOC BMT29042024	20 775 687,49
		CFCMMA BMT05052025	30 260 465,50
		CFCMOC BMT26072024	20 595 823,06
		CFCMOC NCP09082024	10 278 337,77
		CFCMMA NCP16082024	30 713 060,81
		CFCMOC NCP19082024	10 230 304,41
		BFCM NCP26092024	51 080 494,85
		BFCM NCP02092024	102 162 527,76
		CFCMOC BMT28102024	20 367 803,47
		CFCMOC NCP23102024	20 368 133,76
		CFCMMA NCP09052024	30 496 257,82
		BFCM NCP04112024	101 637 467,57
		CFCMMA NCP20052024	25 381 288,37
		BFCM NCP04112024	152 114 660,41
		BFCM NCP08082024	100 928 107,44
		CFCMOC BMT21022025	30 138 388,19
		CCCMUT NCP28012025	100 663 012,46
		CFCMOC NCP13122024	24 458 129,78
		BFCM NCP04022025	80 444 310,09
		CFCMOC NCP04022025	30 169 164,79
		CFCMOC NCP19022025	10 034 087,76

		LIBELLE	28/03/2024
OPC		CFCMMA NCP18092024	10 011 516,06
		CFCMMA NCP25032025	10 005 293,17
			54 778 475,94
		CM-AM M.ISR RC 3D	54 778 475,94
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 108 304 659,23

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,03	0,00
Résultat	335 134 606,41	44 903 404,33
Total	335 134 606,44	44 903 404,33

	28/03/2024	31/03/2023
AI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	66 566 531,88	3 190 522,96
Total	66 566 531,88	3 190 522,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
B1 PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 459 411,48	730 222,13
Total	7 459 411,48	730 222,13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	163 369 042,56	25 619 010,68
Total	163 369 042,56	25 619 010,68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	79 258 014,63	14 088 762,55
Total	79 258 014,63	14 088 762,55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 034 217,46	1 168 000,31
Total	18 034 217,46	1 168 000,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST ID		
Affectation		
Distribution	447 388,39	106 885,67
Report à nouveau de l'exercice	0,04	0,03
Capitalisation	0,00	0,00
Total	447 388,43	106 885,70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	30,277	39,489
Distribution unitaire	14 776,51	2 706,72
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 730 867,08	-38 138 165,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-11 730 867,08	-38 138 165,46

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
AI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 354 027,49	-2 939 535,30
Total	-2 354 027,49	-2 939 535,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
BI PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-265 057,49	-753 915,00
Total	-265 057,49	-753 915,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 725 449,17	-22 596 157,15
Total	-5 725 449,17	-22 596 157,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 737 374,01	-11 257 134,43
Total	-2 737 374,01	-11 257 134,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-633 285,26	-497 484,90
Total	-633 285,26	-497 484,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST ID		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 673,66	-93 938,68
Total	-15 673,66	-93 938,68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	30,277	39,489
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
18/02/2022*	A1 PART CAPI RC	190 582 654,70	3 722,06	51 203,54	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	B1 PART CAPI RC2	157 807 207,10	15 980 155,70671	9,87519	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	C1 PART CAPI IC	6 065 488 682,89	12 024,389	504 432,17	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	C3 PART CAPI ES	2 041 379 840,65	20 697,234	98 630,56	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	D1 PART DIST ID	22 290 638,27	46,058	483 968,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	A1 PART CAPI RC	225 502 710,22	4 407,075145	51 168,33	0,00	0,00	0,00	-38,00
31/03/2022	B1 PART CAPI RC2	136 295 820,38	13 812 684,222717	9,86743	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI IC	6 073 493 942,36	12 048,215	504 099,06	0,00	0,00	0,00	-360,72
31/03/2022	C3 PART CAPI ES	2 063 151 140,40	20 929,915	98 574,27	0,00	0,00	0,00	-61,69
31/03/2022	D1 PART DIST ID	21 584 299,97	44,628	483 649,27	0,00	0,00	0,00	-346,08
31/03/2023	A1 PART CAPI RC	602 086 685,78	11 681,545599	51 541,69	0,00	0,00	0,00	21,48
31/03/2023	B1 PART CAPI RC2	154 377 269,84	15 540 699,124189	9,93374	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2023	C1 PART CAPI IC	4 610 767 291,11	9 077,956	507 908,08	0,00	0,00	0,00	332,98
31/03/2023	C3 PART CAPI ES	2 306 646 333,82	23 211,632	99 374,58	0,00	0,00	0,00	121,99
31/03/2023	C4 PART CAPI S	256 561 900,85	2 544,537314	100 828,50	0,00	0,00	0,00	263,51
31/03/2023	D1 PART DIST ID	19 243 138,90	39,489	487 303,77	0,00	2 706,72	0,00	-2 378,85
28/03/2024	A1 PART CAPI RC	2 291 442 136,70	42 816,168778	53 518,14	0,00	0,00	0,00	1 499,72
28/03/2024	B1 PART CAPI RC2	258 008 539,72	25 017 327,018497	10,31319	0,00	0,00	0,00	0,28
28/03/2024	C1 PART CAPI IC	5 573 440 192,98	10 565,187	527 528,77	0,00	0,00	0,00	14 921,04
28/03/2024	C3 PART CAPI ES	2 664 965 872,78	25 808,592	103 258,86	0,00	0,00	0,00	2 964,92
28/03/2024	C4 PART CAPI S	616 423 171,98	5 886,535103	104 717,48	0,00	0,00	0,00	2 956,05
28/03/2024	D1 PART DIST ID	15 239 823,80	30,277	503 346,56	0,00	14 776,51	0,00	-517,67

* VL de création FCP

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	88 129,68944	4 625 907 786,90
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-56 995,06626	-2 999 798 882,27
Solde net des Souscriptions/Rachats	31 134,62318	1 626 108 904,63
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	42 816,16878	

	En quantité	En montant
B1 PART CAPI RC2		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	49 614 056,37361	500 458 683,38
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-40 137 428,47930	-406 391 491,54
Solde net des Souscriptions/Rachats	9 476 627,89431	94 067 191,84
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	25 017 327,01850	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	78 470,99400	40 579 631 908,21
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-76 983,76300	-39 835 767 044,85
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 487,23100	743 864 863,36
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 565,18700	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	7 267,00100	732 150 133,81
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 670,04100	-474 986 348,89
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 596,96000	257 163 784,92
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	25 808,59200	

	En quantité	En montant
C4 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	410 535,63688	42 142 582 684,38
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-407 193,63909	-41 812 736 470,80
Solde net des Souscriptions/Rachats	3 341,99779	329 846 213,58
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	5 886,53510	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST ID		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	20,05600	9 940 526,54
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-29,26800	-14 452 128,22
Solde net des Souscriptions/Rachats	-9,21200	-4 511 601,68
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	30,27700	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
B1 PART CAPI RC2	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
C3 PART CAPI ES	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST ID	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013353828 A1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 331 422,91
Pourcentage de frais de gestion variables	0,05
Commissions de surperformance (frais variables)	874 900,78
Rétrocessions de frais de gestion	1 808,62

	28/03/2024
FR0013400546 B1 PART CAPI RC2	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	330 118,97
Pourcentage de frais de gestion variables	0,02
Commissions de surperformance (frais variables)	59 953,67
Rétrocessions de frais de gestion	226,45

	28/03/2024
FR0000979825 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 381 133,10
Pourcentage de frais de gestion variables	0,07
Commissions de surperformance (frais variables)	3 849 713,88
Rétrocessions de frais de gestion	5 145,90

	28/03/2024
FR0013258886 C3 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	585 499,40
Pourcentage de frais de gestion variables	0,04
Commissions de surperformance (frais variables)	1 108 857,08
Rétrocessions de frais de gestion	2 249,28

	28/03/2024
FR001400DG78 C4 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	402 498,52
Pourcentage de frais de gestion variables	0,06
Commissions de surperformance (frais variables)	494 214,87
Rétrocessions de frais de gestion	810,55

	28/03/2024
FR0010948190 D1 PART DIST ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 779,14
Pourcentage de frais de gestion variables	0,07
Commissions de surperformance (frais variables)	11 019,39
Rétrocessions de frais de gestion	9,47

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	22 822 806,92
Créances	Coupons et dividendes	726 000,00
Créances	SRD et règlements différés	142 455 961,00
Total des créances		166 004 767,92
Dettes	Changes à terme	22 876 068,50
Dettes	SRD et règlements différés	275 813 578,40
Dettes	Frais de gestion	8 754 072,25
Total des dettes		307 443 719,15
Total dettes et créances		-141 438 951,23

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	10 692 896 969,31	93,64
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 042 685 588,87	9,13
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	8 588 247 824,22	75,21
TITRES OPC	1 061 963 556,22	9,30
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	143 181 961,00	1,25
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-284 567 650,65	-2,49
CONTRATS FINANCIERS	18 420 031,64	0,16
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	18 420 031,64	0,16
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	849 588 426,66	7,44
DISPONIBILITES	849 641 688,24	7,44
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	-53 261,58	0,00
ACTIF NET	11 419 519 737,96	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						1 042 685 588,87	9,13
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						1 017 629 105,62	8,91
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						329 798 736,50	2,89
TOTAL CANADA						197 935 800,00	1,74
NATL BK CANADA 0%23-171125 1	17/11/2023	17/11/2025	EUR	1 500		141 447 000,00	1,25
NATIONAL BANK OF CA 15122025	15/12/2023	15/12/2025	EUR	600		56 488 800,00	0,49
TOTAL ESPAGNE						36 347 533,60	0,32
SANTANDER CONSUM F 4,375%23-25	21/07/2023	21/07/2025	EUR	350	4,38	36 347 533,60	0,32
TOTAL FRANCE						19 922 111,00	0,17
BNP PARIBAS 2,875%14-1224	29/01/2014	20/12/2024	EUR	20 000	2,88	19 922 111,00	0,17
TOTAL ROYAUME UNI						46 795 885,00	0,41
MIZUHO INTL 0%24-160226	16/02/2024	16/02/2026	EUR	50 000		46 795 885,00	0,41
TOTAL PAYS-BAS						13 664 329,00	0,12
ING GROEP TV21-291125	29/11/2021	29/11/2025	EUR	140		13 664 329,00	0,12
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						15 133 077,90	0,13
ABBVIE 1,375%16-170524	17/11/2016	17/05/2024	EUR	15 000	1,38	15 133 077,90	0,13
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						625 770 315,72	5,48
TOTAL AUSTRALIE						100 922 406,00	0,88

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
CBAAU Float 10/25/24	25/10/2023	25/10/2024	EUR	1 000		100 922 406,00	0,88
TOTAL CANADA						149 466 983,04	1,31
CM Float 01/24/25	24/01/2023	24/01/2025	EUR	200		20 230 568,80	0,18
NATL BK CANADA TV23-210425	21/04/2023	21/04/2025	EUR	280		28 398 981,24	0,25
THE BANK OF NOVA 18102024	18/10/2023	18/10/2024	EUR	1 000		100 837 433,00	0,88
TOTAL FRANCE						176 754 440,93	1,56
SOCGEN Float 01/13/25	13/01/2023	13/01/2025	EUR	334		33 811 287,60	0,30
ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	241		24 327 022,00	0,21
BFCM Float 04/28/25	28/04/2023	28/04/2025	EUR	250		25 228 218,75	0,22
SOCGEN Float 01/19/26	19/01/2024	19/01/2026	EUR	625		63 294 269,38	0,57
BPCE TV24-060326 EMTN	14/03/2024	06/03/2026	EUR	300		30 093 643,20	0,26
TOTAL ROYAUME UNI						103 048 939,80	0,90
LLOYDS BANK TV23-160125	16/01/2023	16/01/2025	EUR	800		80 926 350,40	0,70
HSBC BANK TV23-080325	08/03/2023	08/03/2025	EUR	200		20 091 193,40	0,18
NWG Float 01/09/26	09/01/2024	09/01/2026	EUR	2 000		2 031 396,00	0,02
TOTAL PAYS-BAS						69 918 969,86	0,61
SIKASW Float 11/01/24	03/05/2023	01/11/2024	EUR	19 649		19 783 169,86	0,17
ABN AMRO BANK TV23-220925	22/09/2023	22/09/2025	EUR	500		50 135 800,00	0,44
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						25 658 576,09	0,22
T Float 03/06/25	06/03/2023	06/03/2025	EUR	25 500		25 658 576,09	0,22

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						62 060 053,40	0,54
TOTAL CANADA						50 524 025,00	0,44
CIBC TV23-050424	06/04/2023	05/04/2024	EUR	500		50 524 025,00	0,44
TOTAL PAYS-BAS						11 536 028,40	0,10
NIBC BANK 270125	27/01/2023	27/01/2025	EUR	120		11 536 028,40	0,10
TOTAL Oblig & valeurs ass. non nég. sur un marché régl. ou assimilé						25 056 483,25	0,22
TOTAL Oblig & valeurs ass. non nég. sur un marché régl. ou assimilé						25 056 483,25	0,22
TOTAL FRANCE						25 056 483,25	0,22
BNP PARIBAS TV24-200326	20/03/2024	20/03/2026	EUR	250		25 056 483,25	0,22
TOTAL Titres de créances						8 588 247 824,22	75,21
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						8 588 247 824,22	75,21
TOTAL Titres de créances négociables						8 588 247 824,22	75,21
TOTAL AUSTRALIE						97 792 065,81	0,86
ECD NATIONAL AUS24	26/10/2023	24/10/2024	EUR	100 000 000	4,13	97 792 065,81	0,86
TOTAL BELGIQUE						479 416 272,95	4,20
ECPKBC GROUP NV 24	20/10/2023	22/04/2024	EUR	50 000 000	4,27	49 883 238,30	0,44
ECD BNP PARIBAS 24	15/02/2024	15/05/2024	EUR	135 000 000	3,93	134 332 133,47	1,18
CD BNP PAR.FORT.25	15/02/2024	13/02/2025	EUR	100 000 000	3,67	96 688 882,48	0,85
CD BNP PAR 060624	06/03/2024	06/06/2024	EUR	200 000 000	3,96	198 512 018,70	1,73
TOTAL ALLEMAGNE						394 838 663,27	3,46

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ECP VOLKSWAGEN 24	22/06/2023	20/06/2024	EUR	20 000 000	4,22	19 816 609,82	0,17
ECP SANTANDERBK 24	26/06/2023	24/06/2024	EUR	80 000 000	4,28	79 249 210,30	0,69
CD COMMERZBANK 24	23/10/2023	23/10/2024	EUR	90 000 000	4,18	88 019 656,60	0,78
ECD GOLDMAN SAC 24	24/10/2023	24/04/2024	EUR	50 000 000	4,19	50 931 930,56	0,45
ECP SANTA 3.945%24	26/01/2024	26/04/2024	EUR	70 000 000	3,94	69 809 956,36	0,61
ECP SANTANDER 25	16/02/2024	14/02/2025	EUR	90 000 000	3,76	87 011 299,63	0,76
TOTAL DANEMARK						179 448 066,20	1,57
JYSKE NCP30042024	29/01/2024	30/04/2024	EUR	180 000 000		179 448 066,20	1,57
TOTAL ESPAGNE						694 954 628,70	6,09
BILBAO NCP13052024	11/05/2023	13/05/2024	EUR	150 000 000		149 281 969,81	1,31
BILBAO NCP24052024	23/05/2023	24/05/2024	EUR	40 000 000		39 761 885,64	0,35
BILBAO NCP28062024	28/06/2023	28/06/2024	EUR	100 000 000		98 987 873,98	0,87
BILBAO NCP05082024	03/08/2023	05/08/2024	EUR	40 000 000		39 423 743,96	0,35
ECP SANT. ZC 24	28/04/2023	26/04/2024	EUR	100 000 000		99 723 443,62	0,87
ECP SANTAN 4.22%24	02/11/2023	31/10/2024	EUR	80 000 000	4,22	78 193 379,07	0,68
SANTANDER CON.1224	04/12/2023	02/12/2024	EUR	110 000 000	3,99	107 094 989,74	0,94
ECP SANTAN 012025	05/01/2024	03/01/2025	EUR	85 000 000	3,63	82 487 342,88	0,72
TOTAL FRANCE						4 745 066 551,08	41,55
SG BMT31052024	13/03/2023	31/05/2024	EUR	150 000 000	0,40	155 408 490,42	1,36
CFCMMA BMT03022025	03/02/2023	03/02/2025	EUR	30 000 000	0,40	30 211 860,50	0,26

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
CFCMOC BMT29042024	29/03/2023	29/04/2024	EUR	20 000 000	0,40	20 775 687,49	0,18
AQUITA BMT13012025	11/07/2023	13/01/2025	EUR	30 000 000	0,48	30 332 650,64	0,27
CFCMMA BMT05052025	05/05/2023	05/05/2025	EUR	30 000 000	0,50	30 260 465,50	0,26
CL BMT05092024	05/06/2023	05/09/2024	EUR	50 000 000	0,46	51 313 748,54	0,45
CL BMT26062025	26/06/2023	26/06/2025	EUR	30 000 000	0,64	31 050 847,84	0,27
CFCMOC BMT26072024	27/06/2023	26/07/2024	EUR	20 000 000	0,40	20 595 823,06	0,18
CL BMT04072025	04/07/2023	04/07/2025	EUR	40 000 000	0,63	41 360 948,34	0,36
SG BMT31102024	06/07/2023	31/10/2024	EUR	20 000 000	0,42	20 372 108,28	0,18
CAT31 NCP30072024	01/08/2023	30/07/2024	EUR	20 000 000	0,36	20 585 322,88	0,18
ARVAL NCP02042024	02/10/2023	02/04/2024	EUR	25 000 000		25 000 000,00	0,22
ARVAL NCP19042024	19/10/2023	19/04/2024	EUR	75 000 000		74 848 386,96	0,66
CFCMOC NCP09082024	10/08/2023	09/08/2024	EUR	10 000 000	0,33	10 278 337,77	0,09
CL BMT30092024	15/09/2023	30/09/2024	EUR	50 000 000	0,35	51 170 401,90	0,45
CFCMMA NCP16082024	15/09/2023	16/08/2024	EUR	30 000 000	0,32	30 713 060,81	0,27
CFCMOC NCP19082024	18/09/2023	19/08/2024	EUR	10 000 000	0,31	10 230 304,41	0,09
NATIXI NCP20092024	21/09/2023	20/09/2024	EUR	100 000 000	0,34	102 260 924,96	0,90
PALATI NCP24092024	25/09/2023	24/09/2024	EUR	50 000 000	0,35	51 144 450,62	0,45
SG BMT31102024	25/09/2023	31/10/2024	EUR	50 000 000	0,37	50 917 351,26	0,45
BFCM NCP26092024	27/09/2023	26/09/2024	EUR	50 000 000	0,32	51 080 494,85	0,45
BFCM NCP02092024	28/09/2023	02/09/2024	EUR	100 000 000	0,32	102 162 527,76	0,89

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
CFCMOC BMT28102024	28/09/2023	28/10/2024	EUR	20 000 000	0,38	20 367 803,47	0,18
NATIXI NCP27092024	29/09/2023	27/09/2024	EUR	100 000 000	0,34	102 164 836,34	0,89
PALATI NCP27092024	29/09/2023	27/09/2024	EUR	50 000 000	0,35	51 121 521,50	0,45
SG BMT31122024	29/09/2023	31/12/2024	EUR	50 000 000	0,43	50 638 302,96	0,44
ARKEMA NCP09072024	28/09/2023	09/07/2024	EUR	47 000 000		46 472 839,14	0,41
CL BMT17012025	17/10/2023	17/01/2025	EUR	70 000 000	0,40	70 607 813,73	0,62
CFCMOC NCP23102024	24/10/2023	23/10/2024	EUR	20 000 000	0,34	20 368 133,76	0,18
STELLA BMT30042025	31/10/2023	30/04/2025	EUR	15 000 000	0,55	15 142 976,25	0,13
EDF NCP16012025	18/01/2024	16/01/2025	EUR	80 000 000		77 588 147,48	0,68
CFCMMA NCP09052024	09/11/2023	09/05/2024	EUR	30 000 000	0,21	30 496 257,82	0,27
BFCM NCP04112024	10/11/2023	04/11/2024	EUR	100 000 000	0,33	101 637 467,57	0,89
BPCE NCP15112024	15/11/2023	15/11/2024	EUR	100 000 000	0,34	101 583 186,59	0,89
CFCMMA NCP20052024	20/11/2023	20/05/2024	EUR	25 000 000	0,21	25 381 288,37	0,22
BFCM NCP04112024	30/11/2023	04/11/2024	EUR	150 000 000	0,33	152 114 660,41	1,33
FINAGA NCP29042024	27/11/2023	29/04/2024	EUR	40 000 000		39 872 618,65	0,35
PALATI NCP05122024	05/12/2023	05/12/2024	EUR	30 000 000	0,34	30 402 394,54	0,27
PALATI NCP10062024	08/12/2023	10/06/2024	EUR	50 000 000	0,20	50 656 227,62	0,44
CACF BMT06062025	08/12/2023	06/06/2025	EUR	50 000 000		47 850 407,76	0,42
SOPRA NCP07052024	02/02/2024	07/05/2024	EUR	4 500 000		4 481 035,02	0,04
CACF BMT20062025	20/12/2023	20/06/2025	EUR	50 000 000		47 758 687,81	0,42

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
PRFIN_NCP24062024	20/12/2023	24/06/2024	EUR	10 000 000		9 906 119,84	0,09
BFCM_NCP08082024	08/01/2024	08/08/2024	EUR	100 000 000	0,22	100 928 107,44	0,88
BPCE_NCP09012025	09/01/2024	09/01/2025	EUR	120 000 000	0,34	121 111 957,40	1,06
FINAGA_NCP13052024	09/01/2024	13/05/2024	EUR	30 000 000		29 856 290,41	0,26
CFCMOC_BMT21022025	22/01/2024	21/02/2025	EUR	30 000 000	0,38	30 138 388,19	0,26
COFACE_NCP24042024	22/01/2024	24/04/2024	EUR	25 000 000		24 935 648,63	0,22
GECINA_NCP04062024	29/02/2024	04/06/2024	EUR	30 000 000		29 788 662,25	0,26
EDENRE_NCP05042024	05/03/2024	05/04/2024	EUR	24 300 000		24 291 273,70	0,21
CCCMUT_NCP28012025	29/01/2024	28/01/2025	EUR	100 000 000	0,33	100 663 012,46	0,88
PRFIN_NCP30052024	29/01/2024	30/05/2024	EUR	15 000 000		14 898 024,96	0,13
BPCE_NCP31012025	31/01/2024	31/01/2025	EUR	200 000 000	0,32	201 277 399,66	1,76
FINAGA_NCP31052024	29/01/2024	31/05/2024	EUR	60 000 000		59 587 999,96	0,52
CFCMOC_NCP13122024	31/01/2024	13/12/2024	EUR	24 300 000	0,32	24 458 129,78	0,21
NATIXI_NCP31012025	01/02/2024	31/01/2025	EUR	100 000 000	0,32	100 629 246,99	0,88
BFCM_NCP04022025	05/02/2024	04/02/2025	EUR	80 000 000	0,32	80 444 310,09	0,70
CACF_BMT05022026	05/02/2024	05/02/2026	EUR	50 000 000		46 977 847,97	0,41
CFCMOC_NCP04022025	05/02/2024	04/02/2025	EUR	30 000 000	0,34	30 169 164,79	0,26
EDF_NCP28052024	28/02/2024	28/05/2024	EUR	150 000 000		149 078 199,80	1,31
ENGIE_NCP10062024	08/03/2024	10/06/2024	EUR	99 400 000	0,09	99 650 148,94	0,87
VEOLIA_NCP14102024	12/03/2024	14/10/2024	EUR	119 500 000	0,18	119 675 036,96	1,05

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
EDF NCP04/04/2025	04/04/2024	04/04/2025	EUR	100 000 000		96 360 710,00	0,84
PRFIN. NCP1006/2024	07/02/2024	10/06/2024	EUR	15 000 000		14 879 261,72	0,13
FINAGA NCP1207/2024	08/02/2024	12/07/2024	EUR	49 400 000		48 827 884,56	0,43
ENGIE NCP1405/2024	14/02/2024	14/05/2024	EUR	52 500 000	0,10	52 771 539,10	0,46
CL NCP1402/2025	15/02/2024	14/02/2025	EUR	150 000 000	0,31	150 677 592,24	1,32
FINAGA NCP1906/2024	14/02/2024	19/06/2024	EUR	45 000 000		44 594 459,03	0,39
FINAGA NCP1907/2024	14/02/2024	19/07/2024	EUR	40 000 000		39 505 518,12	0,35
PRFIN. NCP2504/2024	19/02/2024	25/04/2024	EUR	19 500 000		19 447 168,70	0,17
CFCMOC NCP1902/2025	23/02/2024	19/02/2025	EUR	10 000 000	0,32	10 034 087,76	0,09
PALATI NCP2802/2025	29/02/2024	28/02/2025	EUR	80 000 000	0,33	80 229 603,48	0,70
PRFIN. NCP2904/2024	27/02/2024	29/04/2024	EUR	40 000 000		39 872 864,57	0,35
CACF NCP2802/2025	01/03/2024	28/02/2025	EUR	100 000 000		96 500 626,72	0,85
SCHNEI NCP1206/2024	08/03/2024	12/06/2024	EUR	19 500 000		19 340 084,94	0,17
VINCI NCP1204/2024	08/03/2024	12/04/2024	EUR	50 000 000		49 943 009,06	0,44
SG BMT1209/2025	11/03/2024	12/09/2025	EUR	150 000 000		142 514 370,01	1,25
CDC HA NCP1306/2024	11/03/2024	13/06/2024	EUR	69 500 000		68 925 355,53	0,60
CL NCP1303/2025	13/03/2024	13/03/2025	EUR	50 000 000	0,31	50 060 615,56	0,44
AXEREA NCP1608/2024	13/03/2024	16/08/2024	EUR	9 500 000		9 353 920,94	0,08
DANONE NCP1507/2024	13/03/2024	15/07/2024	EUR	39 500 000		39 043 724,19	0,34
CFCMMA NCP1809/2024	18/03/2024	18/09/2024	EUR	10 000 000	0,20	10 011 516,06	0,09

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
SG BMT24032025	21/03/2024	24/03/2025	EUR	40 000 000	0,30	40 010 770,67	0,35
CFCMMA NCP25032025	25/03/2024	25/03/2025	EUR	10 000 000	0,33	10 005 293,17	0,09
ENGIE NCP28062024	28/03/2024	28/06/2024	EUR	100 000 000	0,10	100 052 458,89	0,88
DANONE NCP28062024	26/03/2024	28/06/2024	EUR	15 000 000		14 858 344,26	0,13
TOTAL ROYAUME UNI						1 209 400 946,57	10,59
BARCLA NCP09082024	11/08/2023	09/08/2024	EUR	60 000 000	0,41	61 740 230,75	0,54
BARCLA NCP10022025	12/02/2024	10/02/2025	EUR	190 000 000	0,32	191 060 206,54	1,71
BARCLA NCP10032025	11/03/2024	10/03/2025	EUR	99 500 000	0,31	99 723 760,58	0,87
ECP LLOYDS 200624	07/12/2022	20/06/2024	EUR	80 000 000		79 265 067,37	0,69
LLOYDS BANK 0%25	13/01/2023	13/01/2025	EUR	30 000 000		29 058 030,79	0,25
CD STD CHARTE.0824	19/08/2022	19/08/2024	EUR	20 000 000		19 689 528,56	0,17
ECP NATWEST MAR.24	11/01/2023	15/10/2024	EUR	60 000 000		58 688 310,52	0,51
CD NATWEST MKT 25	26/01/2023	24/01/2025	EUR	50 000 000		48 358 331,02	0,42
ECD NATWEST MAR 25	27/01/2023	27/01/2025	EUR	30 000 000		29 013 368,96	0,25
CD STANDARD CHAR25	14/02/2023	14/02/2025	EUR	50 000 000		48 258 660,55	0,42
ECP TOR DOM0724	24/07/2023	22/07/2024	EUR	50 000 000	4,18	49 390 412,99	0,43
CD NATWEST MKT1025	24/10/2023	24/10/2025	EUR	85 000 000		80 295 236,45	0,70
ECD THE TORONTO 24	26/10/2023	26/11/2024	EUR	100 000 000	4,12	97 450 127,91	0,85
CD TORONTO DOM24	09/11/2023	09/12/2024	EUR	150 000 000	4,00	145 962 871,84	1,28
CD NATWEST MARKE23	18/12/2023	18/12/2025	EUR	50 000 000	3,28	47 016 109,55	0,41

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ECP AMCOR UK 30042	30/01/2024	30/04/2024	EUR	59 500 000	4,02	59 306 839,07	0,52
CD NATWEST 300126	01/02/2024	30/01/2026	EUR	55 000 000	3,21	51 704 327,61	0,45
ECP SSE PLC 230524	23/02/2024	23/05/2024	EUR	13 500 000	4,05	13 419 525,51	0,12
TOTAL IRLANDE						39 505 558,89	0,35
CD HEWLETT 080724	10/07/2023	08/07/2024	EUR	20 000 000	4,40	19 770 719,56	0,17
CD HEWLETT PACK24	26/07/2023	24/07/2024	EUR	20 000 000	4,30	19 734 839,33	0,18
TOTAL ITALIE						340 316 752,21	2,98
UNICRE NCP23092024	21/03/2024	23/09/2024	EUR	40 000 000	0,15	40 038 746,44	0,35
NTESA SANPAOLO FUNDING LLC 19112024	27/02/2024	19/11/2024	USD	25 000 000		22 296 685,02	0,20
ECP UNICREDIT SP24	01/02/2024	01/08/2024	EUR	140 000 000	0,19	140 910 180,90	1,23
ENI SPA 4% 24	16/02/2024	16/04/2024	EUR	70 000 000	4,00	69 884 822,59	0,61
ECP ENI SPA 280524	28/02/2024	28/05/2024	EUR	40 000 000	4,00	39 740 149,23	0,35
CP ENI SPA 3,99%24	19/03/2024	19/04/2024	EUR	27 500 000	3,99	27 446 168,03	0,24
TOTAL JAPON						4 992 527,34	0,04
CD MITSUBISHI 0424	15/01/2024	15/04/2024	EUR	5 000 000	4,00	4 992 527,34	0,04
TOTAL PAYS-BAS						210 300 364,15	1,84
ING NV NCP24092024	26/09/2023	24/09/2024	EUR	49 500 000	0,31	50 602 067,40	0,44
VOLKSB NCP15042024	13/03/2024	15/04/2024	EUR	90 000 000		89 864 717,33	0,79
UNIVER NCP30042024	15/03/2024	30/04/2024	EUR	45 000 000		44 857 077,87	0,39
ECP TENNET 4% 24	06/02/2024	10/04/2024	EUR	25 000 000	4,00	24 976 501,55	0,22

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL SUEDE						152 337 682,64	1,33
SVENSK NCP23102024	25/10/2023	23/10/2024	EUR	80 000 000		78 178 500,61	0,69
CD SEB 140524	14/11/2023	14/05/2024	EUR	5 000 000	4,04	5 076 690,05	0,04
ECP VATTENFALL0624	07/12/2023	07/06/2024	EUR	50 000 000	3,98	49 611 881,78	0,43
CP VOLVO 3.98%0424	14/03/2024	15/04/2024	EUR	19 500 000	3,98	19 470 610,20	0,17
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						39 877 744,41	0,35
ECP HONEYWELL 0424	29/01/2024	29/04/2024	EUR	40 000 000		39 877 744,41	0,35
TOTAL Titres d'OPC						1 061 963 556,22	9,30
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE							
TOTAL FRANCE						54 778 475,94	0,48
CM-AM MONE ISR-RC			EUR	31 804,128		54 778 475,94	0,48
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						1 007 185 080,28	8,82
TOTAL FRANCE						1 007 185 080,28	8,82
SG MONETAIRE PLUS-IC			EUR	42,4996		1 041 871,66	0,01
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC			EUR	21 004,102		503 443 195,63	4,41
AMUNDI EURO LIQ RA-I CAP			EUR	1,368		1 487 920,23	0,01
OSTRUM SRI MONEY-I C EUR			EUR	43,42563		559 937,02	0,00
SLF (F) MONEY MARKET EURO I			EUR	7 469,152		193 088 484,16	1,69
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI-ICC			EUR	0,084		20 265,25	0,00
BNP PARIBAS CASH INVEST I			EUR	893,258		52 180 713,33	0,46

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
OSTRUM SRI MONEY PLUS-1C EUR			EUR	961,157		102 813 878,18	0,90
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI-12C			EUR	14 832,142		152 548 814,82	1,34
TOTAL Contrats financiers						18 420 031,64	0,16
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						10 605 700,17	0,09
Appels marge swaps			EUR	10 605 700,17		10 605 700,17	0,09
TOTAL Autres engagements						7 814 331,47	0,07
TOTAL Swaps						7 814 331,47	0,07
TOTAL CANADA						127 419,18	0,00
SWTDOM160225ECP SANT			EUR	-86 712 000		127 419,18	0,00
TOTAL ALLEMAGNE						1 277 204,01	0,01
SWTHVB091224CD TORON			EUR	-143 678 000		100 611,98	0,00
SWTHVB201224BNP PARI			EUR	-20 289 000		15 867,33	0,00
SWTNOM180125EDF N			EUR	-77 160 000		288 288,21	0,00
SWTHVB010226CD NATWE			EUR	-55 000 000		449 416,19	0,00
SWTHVB150225CD BNP P			EUR	-96 422 000		136 077,78	0,00
SWTHVB120925SG B			EUR	-142 347 000		286 942,52	0,01
TOTAL ESPAGNE						114 470,11	0,00
SWTBBV270125ECD NATW			EUR	-27 950 000		189 610,12	0,00
SWTBBV171125BANQUE N			EUR	-92 580 000		-34 624,38	0,00
SWTBBV171125BANQUE N			EUR	-46 201 000		-40 515,63	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						2 936 829,74	0,03
SWTCAL190824CD STD C			EUR	-20 000 000		533 171,40	0,00
SWTNAT200624ECP LLOY			EUR	-80 000 000		977 300,02	0,03
SWTNAT151024ECP NATW			EUR	-60 000 000		477 300,71	0,00
SWTBNP270125NIBC BAN			EUR	-12 000 000		78 078,69	0,00
SWTSG 130125LLOYDS B			EUR	-30 000 000		194 664,01	0,00
SWTNAT260624ECP SANT			EUR	-76 677 000		38 547,17	0,00
SWTNAT210725SANTANDE			EUR	-35 000 000		-66 796,71	0,00
SWTBNP23 1024CD COMME			EUR	-86 331 000		-43 702,79	0,00
SWTBNP241025CD NATWE			EUR	-78 452 000		-329 085,82	0,00
SWTBNP281024ECD NATI			EUR	-95 991 000		-8 267,07	0,00
SWTCAL261124ECD THE			EUR	-95 654 000		-27 229,95	0,00
SWTBNP271024SVENSK N			EUR	-76 802 000		-7 427,70	0,00
SWTBNP130524BILBAO N			EUR	-146 884 000		30 080,36	0,00
SWTCAL080625CACF B			EUR	-47 472 000		303 111,64	0,00
SWTBNP200625CACF B			EUR	-47 525 000		320 902,23	0,00
SWTSG 050226CACF B			EUR	-46 935 000		409 748,21	0,00
SWTBNP1505243.8749/O			EUR	-133 683 000		16 340,23	0,00
SWTCAL280225CACF N			EUR	-96 290 000		40 095,11	0,00
TOTAL ROYAUME UNI						2 061 021,26	0,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
SWABAN270924BPCE 2.7			EUR	-50 000 000		634 051,90	0,02
SWTNOM270125CD NATWE			EUR	-50 000 000		323 884,37	0,00
SWTNAT140225CD STAND			EUR	-92 995 000		386 123,92	0,00
SWTNOM140225CD STAND			EUR	-46 497 500		-179 363,43	0,00
SWTNOM260424ECP SANT			EUR	-100 000 000		246 232,82	0,00
SWTNAT270524BILBAO N			EUR	-38 433 000		83 886,64	0,00
SWTNAT240624ECP VOLK			EUR	-20 000 000		19 130,17	0,00
SWTNAT280624BILBAO N			EUR	-95 861 000		62 065,73	0,00
SWTNAT080724CD HEWLE			EUR	-19 149 000		-3 188,51	0,00
SWTNAT290724CD HEWLE			EUR	-19 165 000		17 847,77	0,00
SWTNOM070824BILBAO N			EUR	-38 380 000		53 892,61	0,00
SWTNAT240424ECD GOLD			EUR	-50 000 000		76,86	0,00
SWTHSB041224SANTANDE			EUR	-105 534 000		209 029,26	0,00
SWTNAT160226MIZUHO I			EUR	-46 725 000		207 351,15	0,00
TOTAL PAYS-BAS						1 297 387,17	0,01
SWTABA240724ECP TOR			EUR	-47 974 000		24 902,26	0,00
SWTRBS311024ECP SANT			EUR	-76 726 000		32 331,72	0,00
SWTRBS151225NAT.BNK			EUR	-56 000 000		448 253,02	0,00
SWTABA181225CD NATWE			EUR	-46 882 000		433 844,66	0,00
SWTABA030125ECP SANT			EUR	-81 990 000		358 055,51	0,01

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM CASH ISR**

Identifiant d'entité juridique: **969500ID6GYGVVQ3EJ06**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,49/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,92/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Le score ESG du produit financier est de 6,49/10.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG est en amélioration par rapport à l'année précédente. Il était de 5,82/10

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]
La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
28/03/2024–31/03/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Financials	1,71	FR
ENGIE SA	Utilities	1,49	FR
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Financials	1,39	FR
NATIXIS SA	Financials	1,38	FR
LA BANQUE POSTALE	Financials	1,37	FR
BPCE	Financials	1,36	FR
ABN AMRO BANK NV	Financials	1,35	NL
BBVA SA	Financials	1,34	ES
SVENSKA HANDELBANKEN AB	Financials	1,33	SE
BPIFRANCE SA	Sovereign	1,28	FR



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

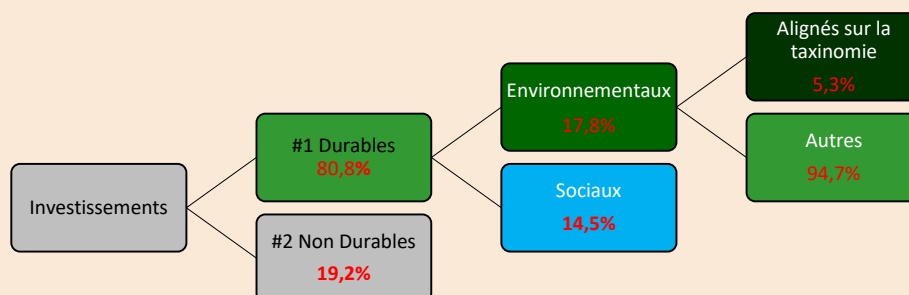
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Tout	79,8
Financials	68,1
Consumer Discretionary	2,9
Communication Services	0,0
Industrials	2,0
Information Technology	0,4
Real Estate	0,0
Utilities	5,4
Materials	0,0
Health Care	0,2
Consumer Staples	0,9
Energy	0,0
Govies	6,2
Sicav	0,7
Liquidités	11,5
Non noté	2,0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

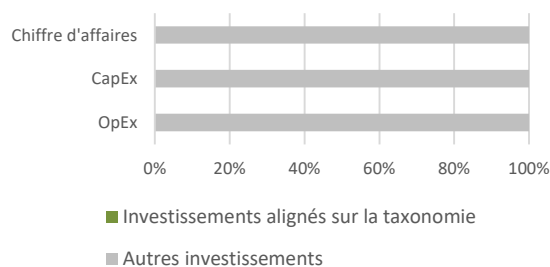
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

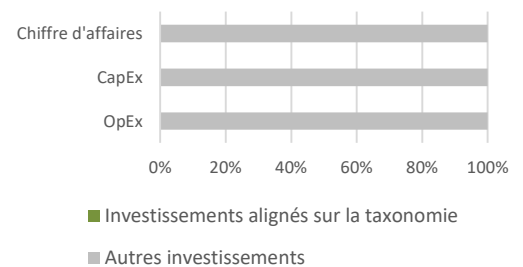
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **94,7%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **14,5%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Libellé benchmark	Type benchmark	Libellé
BMK REF CM-AM CASH	Référence	ESTR CAPITALISE
Performances		
Libellé	Code ISIN	Performance
CM-AM CASH ISR (ES)	FR0013258886	3,6213
CM-AM CASH ISR (IC)	FR0000979825	3,5698
CM-AM CASH ISR (ID)	FR0010948190	3,5698
CM-AM CASH ISR (RC)	FR0013353828	3,5411
CM-AM CASH ISR (RC)	FR0013400546	3,5098
CM-AM CASH ISR (S)	FR001400DG78	3,5640
CM-AM CASH ISR (S2)	FR001400TDLO	1,1559
BMK REF CM-AM CASH	06413GPBE000008	3,4892

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP CM-AM CASH ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP CM-AM CASH ISR

128, Boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM CASH ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM CASH ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 16/7/2025

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé